



Déclaration CGT au Comité Social Territorial du 19 avril 2023 « Transfert du personnel à l'Institut du Psychotraumatisme de l'Enfant et de l'Adolescent »

Ce qui nous est présenté aujourd'hui se situe dans le droit fil de la présentation faite en novembre et qui avait été rejetée à l'unanimité par les organisations syndicales.

Il est précisé à présent la date de transfert au GIP, à savoir le 1^{er} octobre 2023 et certaines contrevérités qu'il convient de rectifier d'emblée. Il est inscrit dans le document préparatoire, je cite :

- *Les missions des collaborateurs, leur lieu d'exercice ainsi que le rattachement à leur ligne hiérarchique ou fonctionnelle demeurent inchangés.*
- *Cette évolution de structure n'aura pas d'impact au quotidien pour les collaborateurs : leurs lieux, leur quotité de travail demeurent inchangés. Les avantages collaborateurs au sein du GIP IPEA seront aussi avantageux que ceux offerts à l'ensemble des collaborateurs du Département des Yvelines. L'ancienneté des contrats sera reprise avec des garanties sur le maintien de la rémunération.*

Bref, en gros il est noté : Rassurez-vous, strictement rien ne change !!

Mais si cela était vrai, alors... on se demande bien pourquoi imposer de force quelque chose qui ne changerait rien ?!

La réalité est bien que cela change, cette présentation est fallacieuse. D'ailleurs, quatre psychologues ont déjà quitté leur poste depuis l'annonce du changement, et plusieurs arrêts maladies sont à noter, c'est bien la preuve qu'il y a des impacts des arrêts maladie. Il ne reste plus que 7 psychologues.

Il y a des changements de cadre au niveau de l'activité, changement de ligne hiérarchique, et surtout changement de missions.

A plus d'un titre, il s'agit d'un recul des missions ASE.

Ce projet va transformer la mission ASE intégrée au CD en prestataire extérieur dissocié.

Cela entraîne forcément une modification des pratiques, un recul de l'approche pluridisciplinaire, des possibilités d'accompagnements des enfants, des orientations, la réduction de leur présence aux concertations des PEJ uniquement pour la seule présentation des bilans aux équipes etc...etc...

Au sein de l'IPEA, les missions des psy ASE seront réduites à des missions d'évaluation actant le recul de sens et de moyens aux missions ASE.

Soyons clairs, nous ne sommes pas opposé à un Institut en charge des questions relevant du psycho-traumatisme. Au contraire, nous sommes conscient que cela peut répondre à des besoins, notamment pour les Mineurs Non Accompagné - qui au passage ne sont jamais évoqué dans votre projet -.

Oui, nous avons besoin d'un centre d'évaluation et de soin, mais la santé mentale relève de la FPH, la pédopsychiatrie ne relève pas des missions des psychologues ASE.

Oui, améliorer le dispositif de santé mental est louable, utile, mais cela ne doit pas se faire au détriment des missions ASE.

Il n'y a aucune nécessité de transférer les psychologues ASE au sein de l'IPEA pour qu'ils puissent mener leur mission en s'appuyant sur ce nouvel outil au service des jeunes en difficulté.

On ne peut pas engager un processus de soutien et de reconstruction auprès de jeunes abimés par leur parcours de vie avec des professionnels eux-mêmes fragilisés et en perte de sens.

Sur cette base, nous demandons :

- l'arrêt du processus de transfert des missions des psychologues ASE à l'IPEA.
- que les recrutements à l'IPEA ne se fassent que sur la base du volontariat
- que les psychologues qui ne veulent pas rejoindre l'IPEA restent sur leur ancienne fiche de poste, pleinement intégrés à l'ASE.